

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**Séance du **09 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 mars à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Chantal FRATACCI - Jean-Marc MANUEL
- Josette GRAZIANI - Joseph NASICA
- Sébastien ROLLES - Pierre NASICA

Absent : Jean COLONNA, a donné procuration à Jean-Marc MANUEL

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	6
- votants	7
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

04 mars 2021

OBJET

Prorogation d'un an du crédit relais auprès de la CEPAC.

VOTE

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le maire rappelle au conseil que la commune a contracté en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC), un crédit relais différé en capital d'un montant de 320 000 euros sur une durée initiale de 3 ans pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement.

Suite à des retards rencontrés, dans l'encaissement de ces recettes, la commune craint de ne pas pouvoir rembourser le crédit relais à la date d'échéance contractuellement fixée au 09/05/2021.

Après en avoir informé le comptable assignataire (trésorerie de Morosaglia) et l'établissement prêteur, ce dernier consent à la commune un avenant dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant initial du capital : **320 000 euros.**
- Capital restant dû : **140 000 euros.**
- Durée de la **prorogation : 1 an.**
- Type de remboursement : capital in fine.
- Taux fixe : 1.40 %.
- Frais de dossier : 420 euros.
- Périodicité de prélèvement des intérêts : Annuelle.
- Date d'effet de l'avenant : 09 MAI 2021.
- Date de fin du prêt : 09 MAI 2022.**
- Indemnités de remboursement anticipé : néant.

Un nouveau tableau d'amortissement sera adressé à la mairie par l'établissement prêteur à compter du 09 MAI 2021.

Demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré autorise le maire à signer l'avenant du crédit relais numéro A29180KH avec la caisse d'épargne Provence alpes corse.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous – préfecture de CORTE

Le 11 mars 2021

et publication, affichage ou notification

Du 09 mars 2021

Le Maire



Signature